

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patricia Barré

<https://www.cadre21.org/membres/06459bf5b6e6e7ed9ff1994d>

Date d'obtention : 2021-11-28 17:26:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'un partenariat avec les policiers et le système de justice.

Que le programme SEXTO va permettre de ne pas embourber le système judiciaire.

Le programme SEXTO va permettre d'éduquer les jeunes et d'informer les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon rôle sera dans la prise d'information et non de jouer à la police et de tenter de trouver des coupables.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Que l'histoire ne dégénère sur les réseaux sociaux et préserver l'intégrité de la victime.